

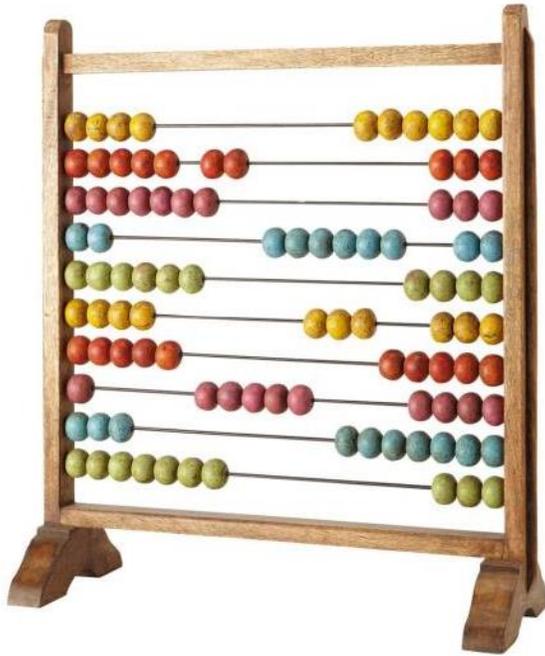
# ACTUARIS

..... ACTUARIAT CONSEIL .....

*Qualité des données sur la chaîne de  
valeur globale du reporting réglementaire,  
du Pilier 1 au Pilier 3 de Solvabilité 2*

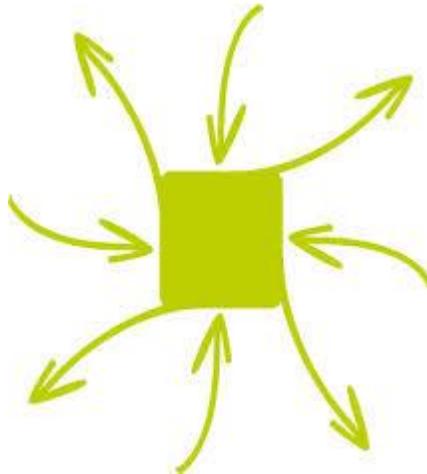
Conférence XBRL

Paris, le 3 avril 2014



**D'où la nécessité de gestion des données et de leur qualité**

- ◆ Au cœur de la directive Solvabilité 2, la mise en place d'un système de gouvernance et de gestion des risques fortement imbriqués et documentés
- ◆ La qualité des données est un enjeu important pour les assureurs
- ◆ C'est un prérequis indispensable tant pour les données calculatoires que pour les autres
- ◆ Solvabilité 2 exige la mise en place de processus et de procédures internes de nature à garantir la qualité des données (art. 82 de la directive 2009/138/EC)



- ◆ Solvabilité 2 exige de l'organisme qu'il évalue la qualité des données selon 3 critères:

Données appropriées

Données exhaustives

Données exactes

- ◆ Solvabilité 2 impose également des exigences de traçabilité des données
- ◆ L'article 48 de la directive confie à la fonction actuarielle une mission d'appréciation de la suffisance et de la qualité des données utilisées

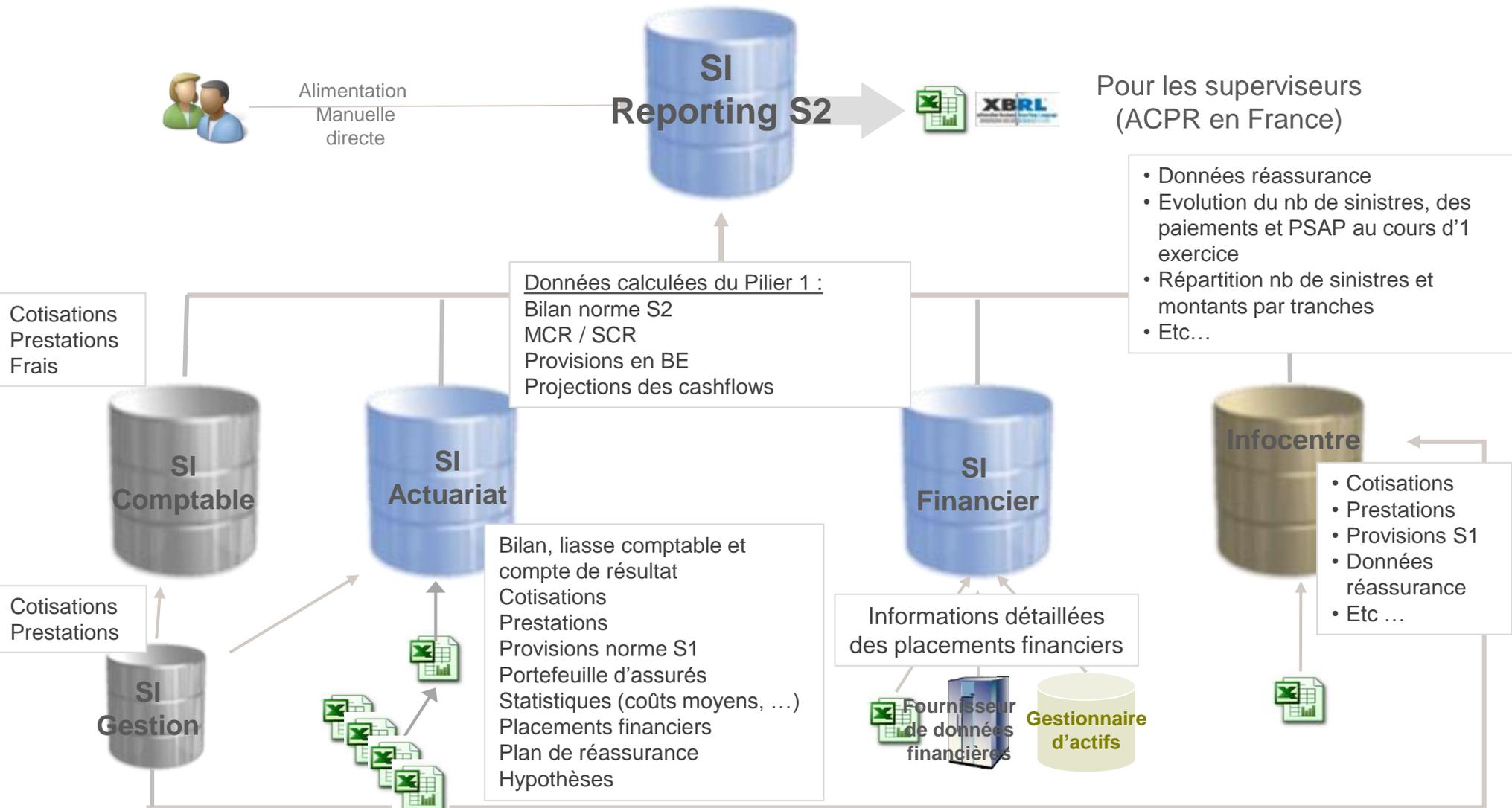
## En pratique, la qualité des données peut être évaluée en fonction de différents aspects opérationnels :

- ◆ L'existence d'un système de gouvernance de la donnée (zoom slide suivante)
- ◆ L'existence de dictionnaire des données, de cartographie applicative, de descriptions des flux de données, de documentation des retraitements de données, d'un propriétaire de chaque donnée
- ◆ La mise en place de critères de jugement / d'évaluation de qualité sur les données
- ◆ La mise en place de contrôles récurrents sur les données dans une démarche d'amélioration continue
- ◆ L'existence de pistes d'audit lors des transformations de données
- ◆ La maîtrise des données en cas d'externalisation ou de délégation de gestion
- ◆ La sécurité des systèmes d'information, l'archivage des données, l'existence d'un plan de continuité d'activité (PCA)

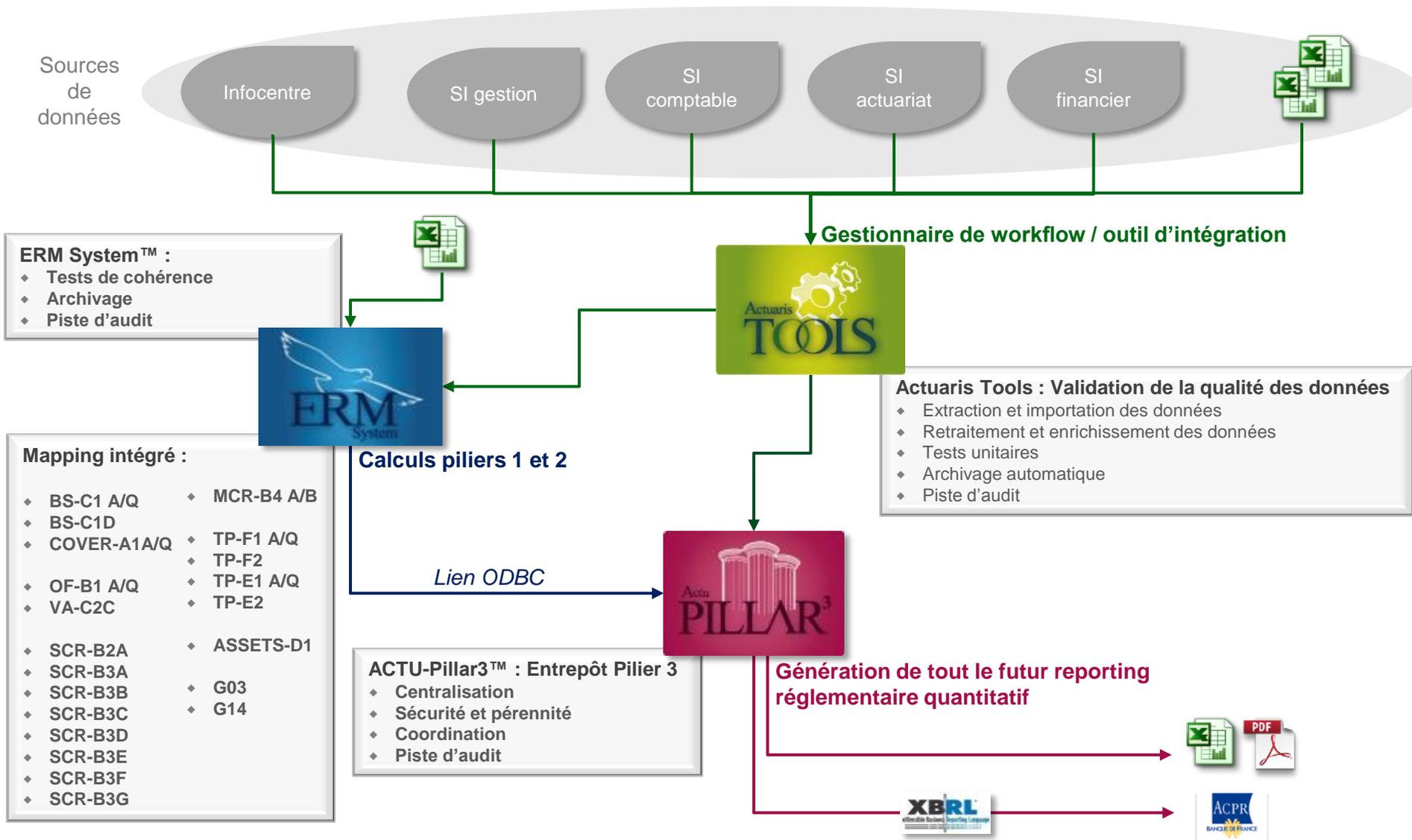
- ◆ **Nécessité de mettre en place une gouvernance de la qualité des données, avec :**
  - ◇ Fonctions clés et responsabilités sur les données
  - ◇ Instances décisionnelles et d'animation
  - ◇ Politique « Qualité des données » (normes, contrôles, indicateurs, process)
  - ◇ Communication et sensibilisation sur les enjeux de la qualité des données
  
- ◆ **Garantie de mettre en place l'organisation des processus et des procédures internes nécessaires pour assurer le caractère approprié, exhaustif et exact des données utilisées selon les exigences décrites dans l'article 82 de la Directive Solvabilité 2**



# Un exemple d'organisation à mettre en place



## Intégration de nos solutions Solvabilité 2



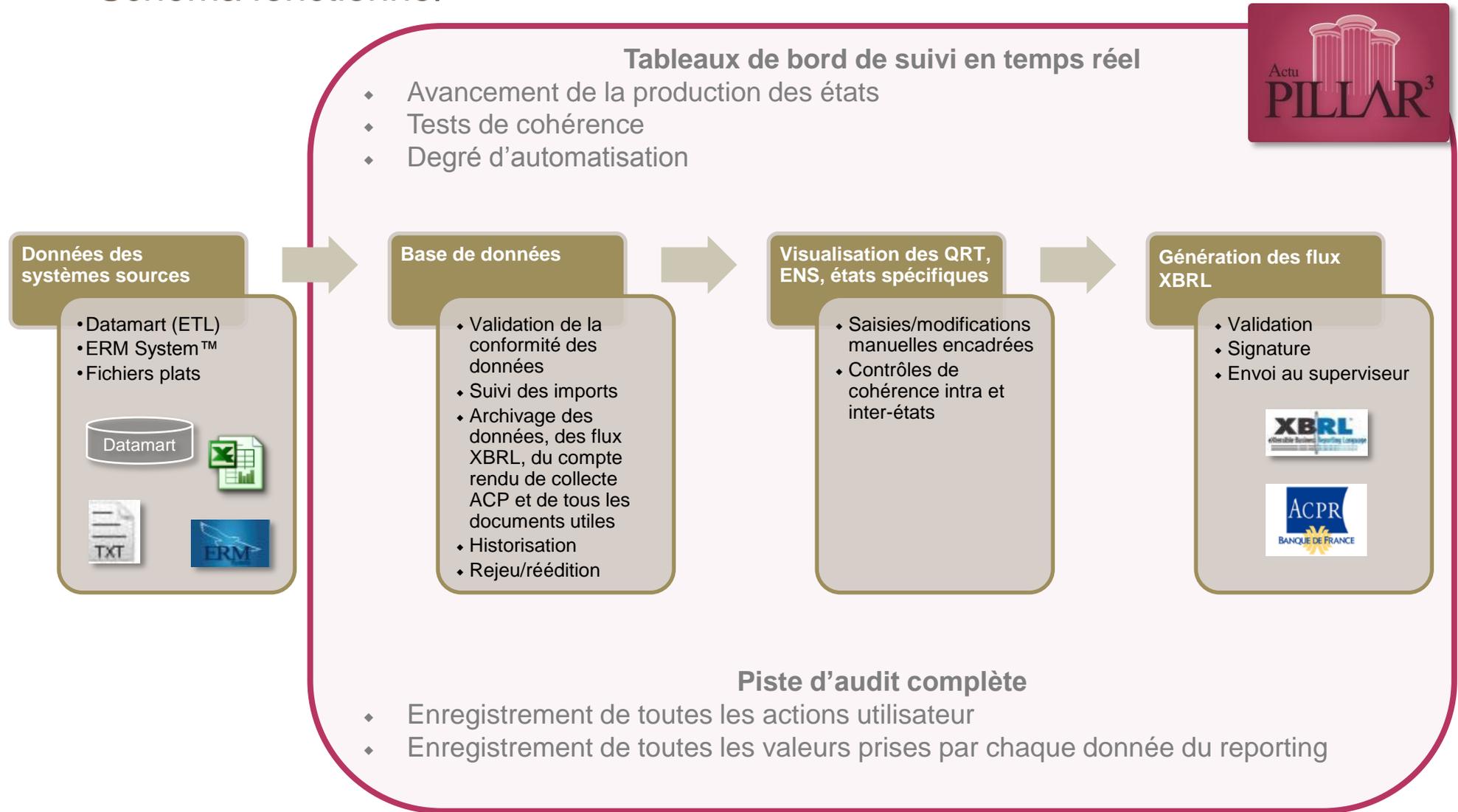


# ACTUARIS

..... ACTUARIAT CONSEIL .....

**Annexes**  
**ACTU-Pillar3™**

## Schéma fonctionnel



## ..... Fonctionnalités

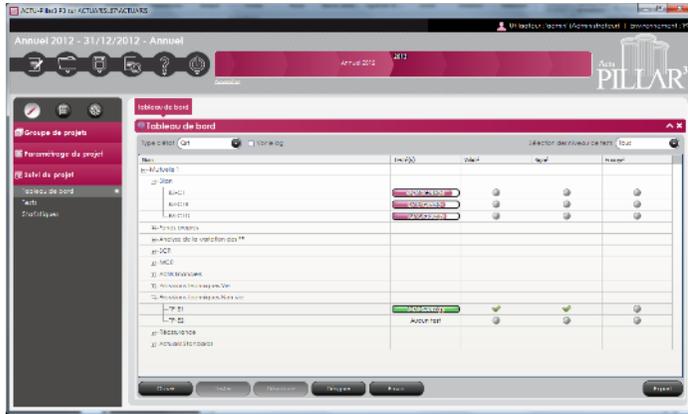
### Fonctionnalités



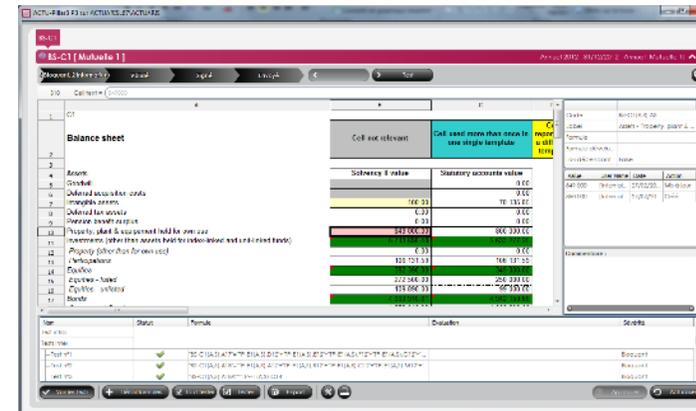
- ◆ **génération des états aux formats XBRL (selon la taxonomie EIOPA) et Excel®**
- ◆ centralisation des éléments nécessaires aux états prudentiels : **QRT** solo et groupe, états nationaux spécifiques **ENS** et états de la **BCE**
- ◆ réalisation de **tests de cohérence intra et inter-états**
- ◆ **suivi en temps réel de la génération des états grâce au tableau de bord**
- ◆ gestion de différents environnements (recette, production...)
- ◆ validation des flux XBRL produits
- ◆ **lien ODBC** avec notre plateforme de modélisation ERM System™ (Piliers 1 et 2)

## Production, sécurisation et automatisation des états

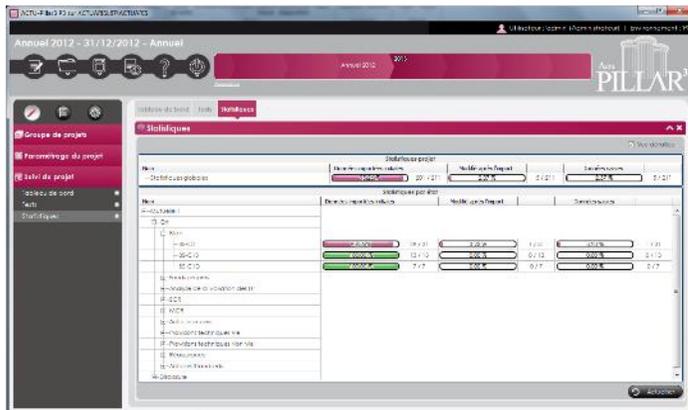
### Tableau de bord de suivi



### Visualisation des états



### Statistiques sur les données



**ACTUARIS**

..... ACTUARIAT CONSEIL .....

**Fin de la présentation**